

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES GAZIÈRES DE LA RUE SAINTE-CATHERINE OUEST

1 Le projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest a été  
2 approuvé le 21 janvier 2019, par la décision D-2019-006 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans  
3 celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt  
4 de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 En date du 30 septembre 2020, l'avancement du projet a un léger retard par rapport à la prévision  
6 initiale. Les travaux du lot 1A se sont terminés en octobre 2019. Ces travaux ont inclus la partie  
7 de la construction d'une nouvelle conduite située entre l'avenue Union et le boulevard Robert-  
8 Bourassa. Les travaux du lot 1B ont débuté en août 2020 et devraient se terminer en décembre  
9 2020. Étant donné que les travaux d'Énergir sont intégrés au sein des travaux municipaux, les  
10 contraintes de l'échéancier de la Ville de Montréal (Ville) expliquent le retard des travaux sur le  
11 réseau gazier.

12 Malgré le processus d'appel d'offres lancé à deux reprises par la Ville occasionnant un report de  
13 la réalisation des travaux par rapport à l'échéancier initial, les travaux du lot 2 devraient débiter  
14 à la mi-octobre 2020 et se terminer en février 2021 pour la portion située sur place Phillips entre  
15 les rues Cathcart et Sainte-Catherine. Pour la portion des travaux situés sur la place Phillips entre  
16 la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, la Ville annonçait en mai 2020 à Énergir  
17 le report de ces travaux au-delà de 2024. Cette portion reportée touche uniquement des travaux  
18 de revêtement de conduite.

19 En vertu de ce qui précède, Énergir propose que le suivi ne tienne plus compte de la partie de la  
20 phase 2 reportée au-delà de 2024. Il serait d'ailleurs très difficile pour Énergir de prévoir dès  
21 aujourd'hui les coûts des travaux qui se feront au plus tôt en 2024.

## 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

1 Le tableau suivant présente le budget initial de la demande d'investissement, le budget initial  
2 estimé pour la portion des travaux reportés au-delà de 2024 et le budget initial excluant les  
3 travaux de 2024. Les coûts projetés ne tiennent pas compte de la partie du lot 2 reportée au-delà  
4 de 2024. L'écart est donc est calculé en fonction du budget initial excluant les travaux de 2024.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

5 Au 30 septembre 2020, la projection des coûts finaux, excluant la portion des coûts relative aux  
6 travaux reportés au-delà de 2024, est de 6,3 M\$, soit en hausse de 0,28 M\$ par rapport à  
7 l'estimation initiale.

8 Comme expliqué au Rapport annuel 2019<sup>1</sup>, le projet est complexe et nécessite une présence  
9 accrue du personnel sur le terrain pour veiller au bon état du réseau gazier récemment renouvelé.  
10 Par conséquent, le temps de la main-d'œuvre interne, sous-estimé initialement, a été absorbé

---

<sup>1</sup> R-4114-2019, B-0113, Énergir-33, Document 1.

1 par une partie de la contingence du projet. Les heures et les coûts pour la planification et  
2 l'inspection ont été plus importants que prévu initialement.

3 De plus, étant tributaires à 100 % de l'avancement des travaux de la Ville, certaines portions des  
4 travaux d'Énergir, réalisées par l'entrepreneur spécialisé, devront être exécutées en période  
5 hivernale, nécessitant des durées de réalisation plus longues que prévu et donc une  
6 augmentation des coûts des Services externes.

### 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

7 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.  
8 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	7 848	7 389

9 La légère baisse de l'impact tarifaire aux coûts projetés totaux du projet est principalement  
10 attribuable à l'exclusion des coûts relatifs à la portion du lot 2, pour lesquels les travaux sont  
11 reportés au-delà de 2024.

12 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de réfection des**  
13 **infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'autoriser à ne plus suivre**  
14 **la partie de la phase 2 reportée au-delà de 2024.**